AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 24-1-77371168

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION de la STATION "AQUITAINE"

GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Chemin d'Artigues, 33150 CENON - Tél. 86-22-75 - 86-24-35

ABONNEMENT ANNUEL 50,00 Francs

Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture

C. C. P. : BORDEAUX 6702-46 X

12 JANVIER 1977 - BULLETIN TECHNIQUE N° 81

LES AVERTISSEMENTS AGRICOLES EN AQUITAINE

Avant le début de la campagne 1977, il nous paraît nécessaire de rappeler que la diffusion d'un avertissement agricole est le résultat d'un travail d'équipe auquel participe tout un réseau de correspondants couvrant l'ensemble de la Circonscription phytosanitaire "AQUITAINE".

En premier lieu, nous citerons les quelques 150 agriculteurs qui nous fournissent avec beaucoup de dévouement des renseignements d'ordre climatique, phénologique ainsi que de précieuses observations sur l'évolution des maladies et des ravageurs.

Cette collaboration s'étend aux Instituts techniques spécialisés, aux différents laboratoires de l'I.N.R.A. et aux techniciens professionnels et conseillers agricoles dont nous apprécions la compétence technique.

Enfin tous les ingénieurs et techniciens du Service de la Protection des Végétaux, répartis sur l'ensemble des départements de l'Aquitaine participent activement à l'élaboration des avis même s'ils ne figurent pas parmi les signataires pour des raisons pratiques.

Nous invitons nos abonnés à entrer personnellement en relation avec nos services dans le cas d'un problème particulier, notre souci permanent restant le service de l'agriculteur.

A cet effet, nous rappelons ci-dessous les différents points où ce contact peut être établi :

Station centrale et Gironde : 33150 CENON-LA-MORLETTE - Chemin d'Artigue - B.P. 47
Tél. 86.22.75 et 86.24.35

Postes détachés

47000 AGEN - Cidex 4401 - Marché Gare - Route de Toulouse - Tél. 66.20.52

24100 BERGERAC - 4, rue Saint Jacques
Tél. 57.12.73

40990 SAINT PAUL LES DAX - Lycée Agricole d'Oeyreluy
Tél. 74.11.93

64010 PAU-UNIVERSITE - Cité Administrative - Boulevard Thourasse - B.P. 509
Tél. 02.79.33

.../...

IMPORTATIONS DE POMMES DE TERRE

PRECAUTIONS A OBSERVER

En raison du déficit du marché français de la pomme de terre, dû principalement à la baisse de rendement entraîné par la sècheresse de l'année 1976, exceptionnellement, des pommes de terre de consommation en provenance d'Amérique du Nord sont importées cette année. Malgré les précautions prises par le Service de la Protection des Végétaux lors des contrôles effectués par sondage à l'arrivée des lots importés, il existe quelques risques de voir introduire des organismes nuisibles dont notre Pays est resté juqu'à présent indemne. Deux maladies d'une extrême gravité doivent faire l'objet d'une vigilance toute particulière : la Maldie des Tubercules en Fuseau (SpindleTuber Virus) et le Flétrissement bactérien (Corynebacterium sepedonicum).

Des précautions rigoureuses s'imposent pour éviter tout risque de contamination. D'une part, les tubercules importés d'Amérique ne doivent en aucun cas pouvoir entrer en végétation : Ils doivent par conséquent, être traités avec un produit antigerme. En effet, la plantation d'un tubercule atteint de maladie créerait aussitôt un foyer d'infection pouvant s'étendre très rapidement. D'autre part, les agents pathogènes (virus et bactéries) se transmettent non seulement par le sol, mais aussi par contact avec un support inerte (matériel de triage par exemple).

Pratiquement pour éviter la propagation des maladies, il est recommandé à tous ceux qui stockent et qui vendent des pommes de terre de respecter les précautions suivantes :

- n'utiliser les tubercules d'origine américaine que pour la consommation ou la transformation industrielle ;

- ne jamais loger dans un même local le plant et les tubercules de consommation importés ;

- désinfecter systématiquement les locaux, les matériels de triage et de conditionnement susceptibles d'avoir été contaminés. Cette désinfection peut être réalisée avec une solution à 3 % d'eau de javel à 12° * (titre chlorométrique).

---

* Le contenu d'une dose du commerce en emballage plastique (berlingot) complété avec de l'eau permet d'obtenir 1 litre d'eau de javel à 12°.

L'Ingénieur chargé des Avertissements Agricoles,

P. TISSE

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription phytosanitaire "Aquitaine",

M. LARGE

Imprimerie de la Station de BORDEAUX - Directeur-Gérant : P.JOURNET
Inscription à la C.P.P.P. n° 524 AD